

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du jeudi 06 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Didier DANIEL.

Présents : 13**Votants:** 14**Sont présents:** Didier DANIEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Bernard MUNIER, Cédric BRISARD, Isabelle LARMIER, Bertille PIHET, Martine GUILLEMAUD, Janice DEBERNARD, Denis SIMONET, Tony SICKLER, Roland MONGEARD**Représentés:** Aurélie WALTER**Excuses:** Isabelle BOIVIN**Absents:****Secrétaire de séance:** Martine GUILLEMAUD**Ordre du jour :**

- * Approbation du procès-verbal du 10 mai 2023
- * Travaux de voirie rue Jacques de Saulx et rue Martenne - demandes de subventions
- * Personnel communal : délibération pour autorisations spéciales d'absence
- * 14 juillet 2024 : fixation des tarifs et organisation de la journée
- * Demande d'autorisation d'installation d'un food truck
- * Travaux au Château de Gilly : création d'une passerelle piétonne
- * Comptes rendus des commissions communales
 - commission "Voirie" - "Coeur de village"
 - commission "Animations"
- * Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

Travaux de voirie - aménagement rues Jacques de Saulx et Martenne - demandes de subventions - DE 2023 018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement des rues Jacques de Saulx et Martenne pour un montant estimatif de 157 520.69 euros HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre des Aides au patrimoine des collectivités-Plan Marshall :
 - Voirie communale Côte d'Or
 - Amendes de police
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	néant		%	
CD	Sollicitée	157 520.69 € HT (montant plafonné à 100000 € HT)	30 %	30 000.00 €
CRB	néant		%	
Autre : Amendes police	Sollicitée	44 390.20 € HT	25 %	11 097.55 €
TOTAL DES AIDES		157 520.69 € HT	26.09 %	41 097.55 €

Autofinancement		157 520.69 € HT	73.91 %	116 423.14 €
-----------------	--	-----------------	---------	--------------

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- certifie que ces travaux portent sur la voirie communale.

Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence - DE 2023 019

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique (avis favorable du 23 mai 2023)

Le président propose, à compter du 6 juillet 2023, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'évènement	Durées proposées
Garde enfant malade	Une fois les obligations hebdomadaires de service en jours ouvrés + 1 jour Accordée par année civile (quel que soit le nombre d'enfants) jusqu'au 16 ans de l'enfant (la durée peut être doublée si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou s'il ne bénéficie pas d'autorisation d'absence)
Naissance ou adoption	2 jours
Mariage - de l'agent - d'un enfant de l'agent	5 jours 1 jour
Décès - du conjoint ou pacsé de l'agent - d'un enfant de l'agent - du père, de la mère de l'agent ou du conjoint - d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, grands-parents	3 jours 3 jours 2 jours 1 jour

Il précise que ces autorisations d'absence sont à prendre au moment de l'évènement de manière consécutive, qu'elles ne peuvent donc être fractionnées et reportées ultérieurement. L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'évènement (acte de décès, acte de mariage, certificat médical...).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, **à l'unanimité** :
- adopte les propositions du maire.

Barbecue du 14 juillet 2023 - fixation des tarifs - DE 2023 020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- fixe comme suit les tarifs du barbecue du 14 juillet 2023

* 5.00 euros la formule (apéritif, sandwich saucisse ou merguez, chips, dessert)

* boissons :

bière : 2.00 euros

caution verre : 1.00 euro

eau 50 cl : 1.00 euro

verre de sirop : 1.00 euro

verre de vin : 2 euros

Organisation du 14 juillet

Les barrières seront mises en place le 13 juillet à 9h dans le parc du Château dans l'attente de confirmation d'avoir le camion de la fromagerie DELIN. Christian accompagnera le chauffeur à Beaune. Seront présents : Martine, André, Jean-François, Bernard, Didier.

Rendez-vous le 14 juillet à 15h au terrain de basket.

- Caisse : Bertille et Aurélie.
- Structures gonflables et jeux en bois : André, Jean-François et Bernard.
- Buvette : Isabelle Larmier, Cédric et Denis.
- Barbecue : Tony et Romain Becamorti.
- Sandwich : Martine et Isabelle Boivin.
- Lampions : Bernard et Christian.

Demande d'autorisation d'installation d'un food truck

Suite au précédent conseil municipal, M. le Maire donne lecture du complément d'information apporté par M. Rémy Besozzi concernant sa demande d'installation du Food Truck "100% Côte d'Or" à savoir :

- Installation à proximité du café Les volets Bleus pour animer ce côté de la place.
- Installation en saison touristique, vendredi et samedi en fin d'après-midi et soir, également durant des journées spéciales type fête de la musique, 14 juillet, vide grenier... L'évolution pourrait dépendre de la demande.
- Concernant le branchement électrique, soit un groupe électrogène de nouvelle génération, soit un accord avec un riverain.

M. le Maire donne également lecture du courriel des 3 commerçants de la place contre l'installation du Food Truck "100% Côte d'Or" qui risquerait de porter atteinte à la rentabilité et la pérennité de leurs commerces.

Etant donné que M. Bénigne Barbier des Volets Bleus avait fait part de son souhait, lors d'un rendez-vous avec le maire et le 1er adjoint, de pouvoir faire venir des Food truck lors de l'organisation de ses soirées, il est proposé au conseil municipal de rencontrer en mairie, les 3 commerçants ainsi que le porteur de projet "Food Truck". Un rendez-vous leur sera donc proposé.

Travaux au Château de Gilly : création d'une passerelle piétonne

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une réunion qui a eu lieu en visio avec le nouveau propriétaire du Château, de son architecte, de l'Architecte des Bâtiments de France concernant le positionnement de la passerelle piétonne permettant les livraisons. L'ABF refuse la passerelle côté place du château et la souhaite côté place de l'Eglise pour une meilleure harmonie.

Après avoir vu ce sujet en commission "cœur de village", il est accepté que la passerelle soit située côté ouest. Il sera mentionné dans la réponse qui sera faite au Château que la commune a bien pris note que les livraisons ne seront effectuées qu'avec de petites camionnettes (limitation tonnage à 7.5 tonnes). Cela sera précisé dans la réponse apportée au château.

Comptes rendus des commissions communales

Commission "Voirie" - "Coeur de village"

Il est fait part des travaux d'enfouissement des réseaux qui ont débuté rue Jacques de Saulx et rue Martenne et qui vont s'interrompre pour une période de 3 semaines., avant de reprendre début août.

Commission "Animations"

Il est fait part du repas des aînés du 25 juin. Prestation moyenne au niveau du repas, ainsi que de la problématique du manque de place à l'intérieur.

Questions diverses

Il est fait part :

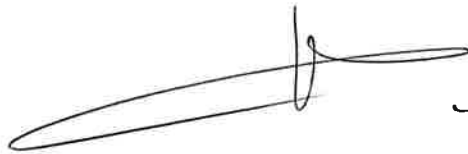
- * de la vente de bois du 14 juin 2023 concernant la parcelle 11a pour un montant de 19 170.00 euros à la scierie FOREY,
- * du point sur la Saint-Vincent 2024 qui aura lieu à Chambolle et Morey. La commune sera impactée du fait du stationnement pour le samedi au niveau de l'allée des Cèdres et par l'occupation du pôle scolaire de la Vouge rue Eiffel par le Poste de Commandement Opérationnel (PCO),
- * de la demande aux élus concernant la distribution et la réception du magazine de la Communauté de Communes dans leur boîte aux lettres : 1/3 seulement l'a reçu,
- * du point sur la manifestation pour les 100 ans du décès de Gustave Eiffel suite à la réunion du 3 juillet 2023.

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire, Didier DANIEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier DANIEL', with a stylized, overlapping loop at the end.

La secrétaire de séance, Martine GUILLEMAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine GUILLEMAUD', with a long, horizontal, slightly wavy line extending to the right.